

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 11 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240311-DEL_24_02_07-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-02 -07

FIXATION DU TARIF DU BUFFET DE LA REPRESENTATION THEATRALE DU 10.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 06.03.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Alessandro POZZO -
M. Laurent QUEYTAN, Excusé.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée Délibérante qu'une représentation théâtrale organisée par le Foyer Rural de Gordes a lieu au Centre Culturel le 10 mars 2024

Puis il expose ce qu'il suit :

L'entrée est gratuite. Cependant, un buffet organisé par la commune clôture la représentation. Par conséquent, il convient de fixer le tarif des repas encaissés par le biais de la régie de recettes diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;

➤ **FIXE** le tarif des repas du dimanche 10 mars 2024 à **8 €** par personne comme l'année précédente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

